

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 16 décembre 2021

9904

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux travaux d'aménagement des parkings - Budget Annexe Parkings Métropole

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 013-4608/18/CM le Conseil de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018500600 « Travaux d'aménagement Parkings » inscrite au budget annexe parkings Métropole.

Par délibérations n° TRA 013-6418/19/CM et n° TRA 013-7846/19/CM le Conseil de la Métropole a approuvé la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018500600 « Travaux d'aménagement Parkings ».

Afin d'améliorer le fonctionnement des parkings, leur attractivité, d'offrir davantage de services aux usagers, de sécuriser et parfaire l'accessibilité des sites, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de mise aux normes, de remplacement de matériels de péage et de contrôle d'accès et d'équipements afférents, au sein des parkings situés à Istres Martigues et Carry le Rouet.

Aussi, l'opération d'investissement n°2018500600 inscrite au budget annexe parkings Métropole, enregistrée dans l'autorisation de programme AP185081PK du programme 08 GEI hors projets spécifiques de la Métropole doit être révisée pour un montant de 425 500 euros HT.

Cette révision porte le montant de l'opération n°2018500600 de 2 577 500 euros HT à 3 003 000 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 013-4608/18/CM de création de l'opération ;

- La délibération n° TRA 013-6418/19/CM de révision et d'affectation de l'opération ;
- La délibération n° TRA 013-7846/19/CM de révision et d'affectation de l'opération
- La lettre de saisine de la Présidente ;
- L'avis du Territoire de Marseille Provence ;
- L'avis du Territoire d'Istres Ouest Provence ;
- L'avis du Territoire du Pays de Martigues ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018500600 « Travaux d'aménagement Parkings » pour un montant 425 500 euros H.T rattachée au programme AP185081PK du programme 08 GEI hors projets spécifiques de la Métropole portant le montant total de l'opération à 3 003 000 euros H.T.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe parkings de la Métropole – section d'investissement - opération N°2018500600 – Natures 2135, 2181, 2151, 2153, 2313 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Mandaté antérieur : 955 602,91 euros HT

CP 2021 : 1 084 901,24 euros H.T.

CP 2022 : 440 000 euros H.T.

CP 2023 : 230 398,28 euros H.T

CP 2024 : 150 000 euros H.T

CP 2025 : 142 097,57 euros H.T

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux travaux d'aménagement des parkings - Budget Annexe Parkings Métropole

Par délibération n° TRA 013-4608/18/CM le conseil de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018500600 « Travaux d'aménagement Parkings » inscrite au budget annexe parkings Métropole.

Par délibérations n° TRA 013-6418/19/CM et n° TRA 013-7846/19/CM le Conseil de la Métropole a approuvé la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018500600 « Travaux d'aménagement Parkings ».

Afin d'améliorer le fonctionnement des parkings, leur attractivité, d'offrir davantage de services aux usagers, de sécuriser et parfaire l'accessibilité des sites, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de mise aux normes, de remplacement de matériels de péage et de contrôle d'accès et d'équipements afférents, au sein des parkings, situés à Istres, Martigues et Carry le Rouet.

Aussi, l'opération d'investissement n°2018500600 inscrite au budget annexe parkings Métropole, enregistrée dans l'autorisation de programme AP185081PK du programme 08 GEI hors projets spécifiques de la Métropole doit être révisée pour un montant de 425 500 euros HT.

Cette révision porte le montant de l'opération n°2018500600 de 2 577 500 euros HT à 3 003 000 euros HT.